

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 01 octobre 2024
ID : 056-265600536-20240703-D2024_026-DE

Le trois juillet à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 27 juin 2024

Étaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC, Anne GERMAIN, Joël AUDRAN

Absents excusés : Erwan MARTEIL

Absents : François NICOLLE

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2024-026 - DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE D'IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par convention en date du 11 avril 2007, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	3 333.42€	EDF	372.09€	2 961.33€
2	165.00€	SAUR	98.50€	66.50€

Décision :

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 3 juillet 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

